REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Dakar, le 13 juin 1987

EXPOSE DES MOTIFS

du projet de loi autorisant la création d'une Société nationale dénommée Société nationale des Habitations à Loyer Modéré.

Le présent projet de loi consacre le changement de statut de l'Office des Habitations à Loyer Modéré (OHLM) qui doit passer du statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial à celui de Société nationale.

Ce changement procède de la nécessité de mettre cette entreprise dans des conditions de fonctionnement et de gestion beaucoup plus souples. Il satisfait le voeu de l'ensemble des bureaux d'études et corps de contrôle qui collaborent avec l'établissement.

La création de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) et l'intervention sur le marché de promoteurs privés imposent à l'Office un changement de ses règles de fonctionnement et une adaptation nécessaire dans un contexte où la rapidité dans la prise de décisions est un atout indispensable pour faire face à la concurrence.

Un tel changement de statut présente, entre autres avantages :

- la possibilité de faire un choix judicieux des entreprises de construction pour la réalisation des programmes dans des délais raisonnables ;

- la possibilité de résilier les contrats conclus avec les entreprises défaillantes dans des délais assez courts afin d'éviter des dérapages financiers importants ;

- La maîtrise des délais de réalisation des projets grâce à une programmation plus rigoureuse qui minimise l'incidence des frais financiers ;

.../...

*- une meilleure maîtrise des coûts des logements.*

*La transformation de l'Office des Habitations à Loyer Modéré (OHLM) en Société nationale renforcera la responsabilité des organes dirigeants qui pourront jouir d'une plus grande liberté de décision et d'action.*

1B1810

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

VIème LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 1987

# R A P P O R T

fait

au nom de l'Intercommission constituée des Commissions de la Législation, des Travaux publics et des Finances

sur

le Projet de loi n°30/87 autorisant la création d'une Société nationale dénommée : Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré.

Par

Oumar NDIAYE

Rapporteur